



# Oser un syndicalisme Solidaire, Unitaire, Démocratique.

**Le 20 octobre ont lieu les élections de vos représentant(e)s dans les différentes instances, Comités Techniques d'Etablissement et Commissions Administratives Paritaires pour les trois prochaines années. Dans le contexte actuel, il est primordial de voter massivement pour vos délégué(e)s qui auront ainsi plus de poids pour vous défendre au quotidien, individuellement et collectivement, face aux directions.**

Le secteur sanitaire et social subit de plein fouet les conséquences des politiques d'austérité et de démantèlement des services publics menées depuis des années.

**Pour les personnels de la Fonction Publique Hospitalière, de la santé et du social, la situation devient critique.**

Les attaques sont multiples et aggravent les conditions de travail de tous les métiers hospitaliers.

Ces attaques ne concernent pas que les personnels soignants, mais aussi les personnels ouvriers, techniques, administratifs et socio-éducatifs. **La course à la productivité balaye tout l'attachement du personnel à une prestation de qualité.**

A l'usure professionnelle, aux accidents de travail qui flambent, aux arrêts maladie qui pleuvent, s'ajoutent une crise morale et professionnelle et un profond sentiment d'abandon.

Le cynisme des directeurs, aux ordres de l'Agence Régionale de Santé, qui ont l'oeil rivé sur le sacrosaint équilibre budgétaire de leur établissement et qui refusent de voir les dégâts humains de leurs décisions, accélère la fuite de milliers de collègues hors du monde de la santé.

**Des conditions de travail dégradées !**

La remise en cause de la RTT, les horaires de plus en plus flexibles, les heures supplémentaires imposées, participent à la démotivation et à l'épuisement professionnel. L'exemple du travail en 12 h, qui se répand comme une trainée de poudre, reflète bien la demande de milliers de collègues d'échapper au travail, en concentrant leur temps de présence sur un minimum de jours dans la semaine.

**L'emploi précaire se développe !**

L'embauche massive de personnel précaire en CDD ou en emploi aidé est, pour les directions, une source d'économie : salaires bloqués au 1er échelon et non paiement de la prime de service. C'est un moyen de pression sur des agents à statut fragile qui ne se risqueront pas à oser dire NON et que l'on forcera à accepter toutes les réorganisations, y compris celles nuisibles à la qualité des conditions de travail.

**Pour les titulaires, le seul espoir face au blocage des salaires, c'est la progression de carrière. En imposant la prime au mérite en lieu et place d'une progression en fonction de l'ancienneté, les pouvoirs publics mettent les salariés en concurrence. La notion d'équipe hospitalière est remplacée par la «loi de la jungle» !**



## 20 octobre 2011

## OSER LE SYNDICALISME DE LUTTE

**Pour les usagers**, l'accès aux soins se restreint année après année avec la baisse des remboursements et la multiplication des franchises médicales. Toute une partie de la population, exposée à la misère et la précarité, chômeurs et salariés pauvres, renonce aux soins dentaires, optiques, et a de moins en moins accès aux soins de base.

Le recours aux assurances complémentaires, de plus en plus chères, pour compenser les restes à payer devient inaccessible pour de nombreux salariés.

Notre Sécurité Sociale, système solidaire mis en place par le Conseil National de la Résistance à la libération, vole en éclats à la grande satisfaction de l'assurance privée, qui peut enfin mettre la main sur une partie importante de nos cotisations sociales.

L'accès aux soins devient aussi de plus en plus difficile avec les fermetures d'établissements et, ou de services hospitaliers. La pénurie médicale et paramédicale planifiée accélère ces restructurations et certains «bassins de vie» deviennent des déserts médicaux.

Dans le secteur psychiatrique, secteur sensible s'il en est, la réduction des moyens conduit à l'incapacité, pour de nombreuses équipes, à répondre aux besoins des populations concernées.

La fermeture massive de maternités de proximité met en danger la vie des femmes et des bébés. La disparition de nombreux centres IVG, souvent associés aux maternités, remet en cause la liberté des femmes à disposer de leur corps.

**La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, en retirant aux élus, aux professionnels et aux usagers toute voix au chapitre, laisse les mains libres aux seules ARS et autres directions d'établissements.** Les grands projets de reconstruction sont l'occasion de réorganisations du travail imposées par des choix architecturaux délibérés. **L'usine à soins devient le modèle.**



L'intrusion en force du privé à travers les groupements de coopérations sanitaires, mais aussi avec des partenariats forcés (exemple avec Eiffage pour l'hôpital Sud Francilien) renforce la mise en coupe réglée du service public au bénéfice du privé commercial.

Dans les EHPAD / maisons de retraite, les usagers font les frais du désengagement des pouvoirs publics. Le report de la loi sur le financement de la dépendance maintient une pression forte sur les personnes âgées et les familles, qui n'ont plus les moyens de faire face à l'augmentation des coûts.



## OSER LE SYNDICALISME DE LUTTE

Le syndicalisme de lutte tel que SUD Solidaires l'incarne fait la preuve depuis des années de son indépendance, de sa transparence et de son honnêteté vis à vis des salariés. Opposé(e)s au clientélisme, les militant(e)s SUD Santé-Sociaux assistent tous les salariés individuellement et collectivement dans les litiges et conflits du travail qui les opposent aux directions.

En CAP, le seul critère de choix, c'est l'ancienneté et cela doit le rester afin de permettre à chacun d'aller au bout de sa carrière pour bénéficier d'une pension la moins mauvaise possible lors du départ en retraite. L'information de tous les salariés passant en CAP est pour nous un principe primordial.

En CTE et en CHSCT, nous travaillons en concertation avec les équipes concernées, et à chaque fois que nécessaire c'est par la mobilisation des personnels que nous construisons le rapport de force indispensable pour porter ses revendications et les faire aboutir.

L'implication dans la défense des revendications collectives nationales (retraites, emploi, salaires, droit et conditions de travail...) des élu(e)s et des militant(e)s SUD fait partie de nos engagements fondamentaux.

Pour SUD Santé-Sociaux Solidaires, la construction dans les luttes d'autres rapports sociaux et la solidarité qui apparaît dans ces instants, nous prouvent qu'il n'y a pas de fatalité à la régression sociale et qu'un autre monde est possible.

**A nous de le construire ensemble !**

### Un engagement différent : l'exemple des salaires.

Les revendications de SUD Santé-Sociaux sont basées sur trois axes :

\* L'indexation des salaires sur les prix, que l'on appelait il y a trente ans l'échelle mobile des salaires est toujours d'actualité. Pour SUD Santé-Sociaux, chaque fois que les prix augmentent, la mise en place de cette échelle mobile permettrait aux salaires d'augmenter de la même façon afin de garantir le niveau de vie des salariés.

\* Le second axe revendicatif est complémentaire : l'augmentation de la valeur du point d'indice sert à calculer notre salaire de base. Augmenter la valeur du point, c'est faire progresser un petit peu ceux qui ont peu de points, les bas salaires, et augmenter plus fortement ceux qui en ont le plus, les salaires plus élevés. Cela ne garantit pas l'équité salariale et accroît les inégalités !

C'est pourquoi, SUD Santé-Sociaux, pour rattraper les pertes de salaires cumulées depuis des années, revendique une augmentation de 300 € par mois pour tous.

\* Enfin le dernier axe porte sur les progressions de carrières. SUD Santé-sociaux revendique un temps de passage d'un échelon à l'autre égal pour tous, avec une carrière linéaire sans barrage et sans promotion à la «tête du client».



**Retraites :** Le recul de l'âge de départ à la retraite et l'accroissement de la durée de cotisation sont particulièrement pénalisants pour des personnels épuisés, et pour les femmes qui, de plus, ont eu des interruptions de carrière (disponibilités, congé parental ...). L'odieux chantage de la perte de la catégorie active pour les infirmier(e)s contre un modeste reclassement va se reproduire demain pour les médico-techniques, les rééducateur(trice)s et les infirmier(e)s spécialisé(e)s. Le risque est grand que les aides-soignant(e)s soient rapidement confronté(e)s au même dilemme. **SUD Santé-Sociaux revendique la catégorie active pour tous les hospitaliers, la possibilité de départ en retraite à 55 ans pour tous et toutes, la suppression des décotes et de l'allongement des annuités de cotisation.**

## 20 OCTOBRE : ELECTIONS CTE & CAP

### Le Comité Technique d'Etablissement (CTE)

Le CTE est une instance où les représentants du personnel sont majoritaires.

Il est composé de trois collèges A, B et C.

Il émet un avis sur tous les sujets d'ordre collectif :

- l'organisation et les conditions de travail,
- les horaires,
- les effectifs,
- la formation,
- la répartition des primes,
- les créations, suppressions ou modifications de service, de pôles ou d'activités.

L'élection au CTE déterminera la représentativité de chaque organisation syndicale et devrait définir le nombre de représentants au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT).

**Personnels titulaires, stagiaires, contractuels en CDI et CDD, contrats aidés : tous sont électeurs au CTE.**

Ces comités et commissions émettent des avis que les chefs d'établissement ne valident pas forcément. Notre présence dans ces instances permet une information régulière des projets et des attaques à venir.

Pour SUD Santé-Sociaux, c'est dans la construction du rapport de force, dans l'action et dans l'unité de tous les salariés, non syndiqués, syndiqués, que nous pourrons mettre en échec la politique de régression sociale.

### Les Commissions Administratives Paritaires (CAP locale ou départementale)

Elles sont constituées pour moitié par des représentants de l'administration et pour moitié par les élus du personnel.

Ces commissions traitent de toutes les questions concernant les carrières individuelles : titularisation, révision de note, avancement d'échelon, promotion de grade, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement... La situation individuelle de chacun(e) y est donc examinée plusieurs fois tout au long de sa carrière.

Elles peuvent également se transformer en conseil de discipline.

La Commission de Réforme est issue de la Commission Paritaire Administrative Départementale, elle donne un avis sur les temps partiels thérapeutiques, sur la retraite pour invalidité, et en cas de litige avec la direction, sur la reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents de travail.

**Seuls les personnels titulaires sont électeurs aux CAP.**

**Je prends contact avec SUD**

w.w.w.sud-sante.org

SUD Santé-Sociaux  
Tél. 01 44 12 14 44

*Vous allez recevoir à votre domicile le matériel électoral afin de voter par correspondance. Lisez attentivement ces documents et postez rapidement vos bulletins de vote en respectant scrupuleusement les consignes indiquées dans la notice d'accompagnement. Rien ne vous empêchera de voter sur place le jour du scrutin, le vote sur place prévaut sur le vote par correspondance.*

*Voter par correspondance, c'est plus sûr.*